

DÉCLARATION DU CHEF DE LA DIRECTION DE NEPTUNE SOLUTIONS BIEN-ÊTRE, MICHAEL CAMMARATA, CONCERNANT LE VOTE DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTATS-UNIS EN FAVEUR DE LA DÉCRIMINALISATION DE LA MARIJUANA

LAVAL (Québec), 7 décembre 2020 /PRNewswire/ – Neptune Solutions Bien-être inc. (« Neptune » ou la « Société ») (NASDAQ : NEPT) (TSX : NEPT), une société diversifiée et entièrement intégrée axée sur la santé et le bien-être qui propose des marques naturelles, végétales, durables et portées par une mission, effectue une déclaration concernant le projet de loi MORE (*Marijuana Opportunity, Reinvestment and Expungement*), qui a été adopté le 4 décembre 2020 par le Congrès américain.

Il s'agit de la première fois que l'une ou l'autre des chambres du Congrès américain vote pour la décriminalisation du cannabis à l'échelle fédérale. Michael Cammarata, chef de la direction de Neptune Solutions Bien-être, a affirmé ce qui suit :

« Nous félicitons le gouvernement des États-Unis de faire place à l'innovation, à laquelle des entreprises comme Neptune contribuent au quotidien. Nous préparons la Société à une future progression de la consommation adulte de cannabis et de chanvre dans le monde, en commençant par les États-Unis, qui pourraient légaliser le cannabis sous la direction du président élu Joe Biden. »

« Nous estimons que les solutions à base de plantes comme celles mises au point par Neptune Solutions Bien-Être représentent l'avenir en ce qui a trait à l'amélioration de la santé et du bien-être des consommateurs d'Amérique du Nord et du monde entier. Notre modèle d'affaires diversifié et entièrement intégré se concentre sur des marques naturelles, végétales, durables et portées par une mission, ainsi que sur l'utilisation des cannabinoïdes afin de rendre les produits ménagers plus sûrs, plus sains et plus efficaces. »

« S'il y a une légalisation, nous avons l'intention d'introduire notre gamme de produits Mood Ring^{MC} aux États-Unis. Cette innovation en matière de cannabis s'inscrit dans la foulée du début de la production commerciale de haschich par Neptune. Ce produit est composé de trichomes de cannabis extraits à l'aide de ses technologies brevetées dans l'usine spécialement construite à cet effet par la Société à Sherbrooke, au Québec. Aux États-Unis, Neptune estime que son offre unique lui permettra de pénétrer un marché très lucratif et de répondre à la demande des consommateurs pour des produits de pointe, fiables et responsables “fabriqués aux États-Unis” ».

Neptune a annoncé l'ouverture d'un bureau en Floride en 2021 pour se concentrer sur les questions relatives aux lois américaines sur le cannabis et sur les occasions de croissance mondiale. Ce bureau sera chargé de diriger le programme de défense des intérêts institutionnels internationaux de la Société, qui veillera à favoriser la transition entre un marché illicite et un marché réglementé du cannabis.

La Société possède déjà une usine d'une superficie de 2 230 mètres carrés (24 000 pieds carrés) à Conover, en Caroline du Nord, pour la production de produits de marque.

À PROPOS DE NEPTUNE SOLUTIONS BIEN-ÊTRE INC. :

Neptune Solutions Bien-Être est une entreprise mondiale unique dans le domaine de la santé et du bien-être qui modifie les habitudes des consommateurs en créant et en distribuant des produits de consommation écologiques, éthiques et novateurs. Le fait que Neptune se concentre simultanément sur le développement de marques orientées vers les clients B2C et B2B lui permet d'avoir une portée et une envergure internationales à partir de ses propres installations, qui assurent l'extraction et la création de la formulation des produits, jusqu'à la surface de vente des principaux détaillants mondiaux. Soutenu par un esprit perturbateur, le modèle d'affaires diversifié et entièrement intégré de Neptune se concentre sur des marques naturelles, végétales, durables et portées par une mission, ainsi que sur l'utilisation des cannabinoïdes afin de rendre les produits ménagers plus sûrs, plus sains et plus efficaces. Son portefeuille comprend des marques émergentes comme Forest Remedies^{MC}, Ocean Remedies^{MC}, Neptune Wellness^{MC}, Mood Ring^{MC} et OCEANO3^{MC}, en passe de connaître une croissance et une expansion rapides. Neptune dispose d'une infrastructure de fabrication et une chaîne d'approvisionnement peu coûteuses qui peuvent être étendues, réduites ou adaptées à des catégories de produits adjacentes afin de cerner des pistes d'innovation. Elle peut ainsi s'ajuster rapidement aux préférences et à la demande du marché et commercialiser de produits ainsi que d'autres marques du classement Fortune 100 par l'intermédiaire de ses partenaires stratégiques de distribution, de ses détaillants partenaires et de ses plateformes de commerce électronique. Neptune est engagée envers sa mission principale, qui consiste à redéfinir la santé et le bien-être et à aider l'humanité à prospérer en fournissant des solutions durables axées sur les consommateurs. Pour plus de renseignements, veuillez visiter le site <https://neptunecorp.com/>.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS :

Les énoncés contenus dans le présent communiqué qui ne portent pas sur des faits passés ou courants constituent des « énoncés prospectifs » au sens des lois américaines et canadiennes sur les valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs comportent des risques et incertitudes connus et inconnus et sont assujettis à d'autres facteurs inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de Neptune diffèrent de manière importante des résultats passés ou des résultats futurs dont il est question, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Outre les énoncés qui décrivent explicitement de tels risques et incertitudes, il y a lieu de préciser que les énoncés qui contiennent des termes tels que « croit », « est d'avis », « prévoit », « a l'intention », « s'attend », « entend » ou « planifie » dénotent la nature incertaine et prospective de ceux-ci. Il est recommandé aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui sont à jour à la date du présent communiqué seulement. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué sont présentés sous réserve de la présente mise en garde et de la rubrique « Mise en garde concernant l'information prospective » qui figure dans la notice annuelle la plus récente de Neptune, qui fait également partie du rapport annuel sur formulaire 40-F le plus récent de Neptune lequel est disponible sur SEDAR à www.sedar.com, sur EDGAR à www.sec.gov/edgar.shtml et dans la section Investisseurs du site Web de Neptune à www.neptunecorp.com. Tous les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué sont à jour à la date du présent communiqué. Neptune ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour quelque autre raison que ce soit, sauf si la loi l'exige. De plus, les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué comportent généralement d'autres risques et incertitudes qui sont décrits à l'occasion dans les documents publics de Neptune déposés auprès de la Securities and Exchange Commission et des commissions des valeurs mobilières canadiennes. Des renseignements supplémentaires au sujet de ces hypothèses, risques et incertitudes figurent à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle. Ni NASDAQ ni la Bourse de Toronto n'acceptent quelque responsabilité que ce soit quant à la véracité ou à l'exactitude du présent communiqué.

Relations avec les investisseurs :

ICR
John Mills
646 277-1254
John.Mills@icrinc.com

Médias :

ICR
Cory Ziskind
646 277-1232
cory.ziskind@icrinc.com